

Grand Est

ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

L'Europe s'invente chez nous



Grand Est : une stratégie **Biodiversité** exemplaire

Dossier de presse

GRAND EST : UNE STRATÉGIE BIODIVERSITÉ EXEMPLAIRE

Forte d'une diversité de paysages et de conditions naturelles, la région compte 6 parcs naturels régionaux, un parc national, 27 réserves naturelles régionales, 3 conservatoires d'espace naturel, 4 centres de soins de la faune sauvage et un réseau de 60 structures d'éducation à l'environnement. Déjà reconnue comme l'une des Régions les plus actives de France en termes de protection de la biodiversité, la Région Grand Est veut passer à la vitesse supérieure. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un plan global ambitieux pour la période 2020 - 2027.

Précurseur dans la protection de l'environnement et le développement durable, la Région Grand Est a dévoilé en juillet dernier sa stratégie Biodiversité 2020 - 2027. Considérée comme un enjeu majeur, elle s'articule autour de 6 axes qui visent à renforcer, amplifier et diversifier les actions déjà mises en place tout en y ajoutant de nouveaux défis. Objectif : protéger la faune et la flore du changement climatique, des pollutions, de l'extension urbanistique, de l'évolution des pratiques agricoles ou de l'exploitation des ressources naturelles.

La stratégie est pilotée par le Comité régional de la Biodiversité composé de 127 membres (collectivités, associations...). Il travaille en partenariat avec le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (voir en page 3).

Par ailleurs, un collectif régional (voir encadré) regroupant des représentants de la Région, de l'État, de l'Office Français de la Biodiversité et de trois Agences de l'Eau (Seine-Normandie, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée-Corse) assure l'animation de la gouvernance et le suivi des objectifs. Enfin, les partenaires et acteurs du territoire (entreprises, citoyens, associations, collectivités, ...) ont en charge la mise en œuvre.

Afin d'assurer un suivi de la Stratégie Régionale Biodiversité, un bilan des opérations menées est en cours et sera réalisé annuellement. Il fera l'objet d'une communication grand public permettant de faire connaître les enjeux, les solutions apportées et de donner envie de se mobiliser en faveur de la biodiversité en Grand Est.





UN CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL POUR ORIENTER LA POLITIQUE DE BIODIVERSITÉ

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), composé de 54 experts bénévoles (flore / faune / géologie), est une instance placée sous l'autorité du Préfet de région et du Président du Conseil régional. Il peut être consulté pour des questions relatives à la connaissance, la conservation et la gestion du patrimoine naturel régional. Il peut également être consulté par le Comité Régional Biodiversité pour la production de toute expertise nécessaire à ses délibérations ou lui demander une synthèse des travaux scientifiques engagés. Enfin, il a également la capacité de s'autosaisir.

Pour rendre ses avis, le CSRPN s'appuie sur des commissions thématiques (dérogations espèces protégées / système d'information nature et paysage) et territoriales.

Son Président, Serge Muller, est professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle et siège au Comité Régional Biodiversité.



UN COLLECTIF RÉGIONAL

Depuis la création de la Région Grand Est, les partenaires (Agences de l'Eau, Région, DREAL et l'OFB) ont souhaité unir leurs efforts pour porter et faire converger les politiques publiques en matière de biodiversité dans le Grand Est. Cette coopération a pris la forme d'un collectif régional et a été formalisée par une convention de partenariat signée en 2019.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la déclaration d'intention du Ministère de la transition écologique et solidaire, de Régions de France et de l'OFB signée le 23 octobre 2017, qui traduit une ambition commune d'une action concertée entre l'Etat et les Régions en direction des territoires, grâce à une coordination renforcée des initiatives à l'échelle régionale.

Le collectif régional œuvre au déploiement des politiques publiques pour la biodiversité dans la région Grand Est. À ce titre, il travaille à l'élaboration et l'animation de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) élaborée en lien avec le Comité Régional de la Biodiversité (CRB). Il doit ainsi permettre de concrétiser les stratégies communes, d'améliorer la lisibilité de l'action publique en matière de biodiversité, et de rendre plus efficaces les moyens humains et financiers des partenaires.



PROTÉGER L'EXISTANT



La biodiversité du Grand Est est une des plus riches de France en grande partie due à la variété des climats et à sa situation géographique à l'intersection de plusieurs grands massifs montagneux et de vastes plateaux calcaires et argilo-marneux. Mais ce patrimoine naturel est mis en danger par l'évolution des activités humaines et leur intensification ainsi que par le réchauffement climatique. Ainsi, 1 300 espèces sont menacées d'extinction (70 oiseaux et 500 plantes).

Afin de sauvegarder cet acquis, la Région s'engage à doubler la surface d'espaces naturels protégés d'ici 2030, pour passer de 1,13% à 2%, soit 50 000 hectares supplémentaires.

Concrètement, cela passe par :

- l'extension ou la création de 10 nouvelles Réserves Naturelles Régionales à l'horizon 2027,
- la mise en place de 10 nouveaux plans de soutien aux espèces ou milieux menacés de disparition, emblématiques de la région, dont 5 plans de soutien aux groupes d'espèces « oubliées » (libellules, araignées, champignons, mousses, moules),

- la poursuite des 19 plans régionaux d'actions en faveur d'espèces menacées : grand tétras, hamster commun, lynx, messicoles, pélobate brun, sonneur à ventre jaune, chiroptères, etc.
- la création de 100 espaces de quiétude sans fréquentation touristique lors des périodes sensibles pour la faune et la flore,
- le développement de 10 projets écotouristiques protégeant la biodiversité régionale et la mettant en valeur,
- 3 % d'îlots de vieux bois minimum sur l'ensemble des forêts publiques, 8 % dans les secteurs à enjeux.

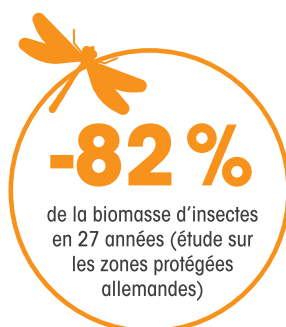
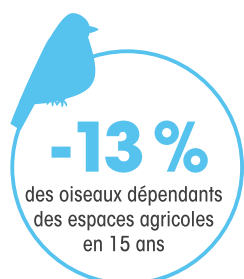
ÉLIMINER LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

En 2011, la Région Grand Est et les Agences de l'Eau créaient l'opération « Ma commune sans pesticide » pour notamment protéger les ressources en eau, les stations d'épuration n'étant pas conçues pour traiter les produits phytosanitaires.

En 2021, la démarche est plus complète et plus ambitieuse et intègre des critères de biodiversité, changement climatique, etc. Elle change de nom et s'appelle désormais « Eau et Biodiversité – Commune Nature ».

Les communes engagées sensibilisent les habitants et autres gestionnaires d'espaces, s'impliquent dans une démarche globale de préservation de la biodiversité et de restauration des ressources en eau, et dans un jardinage au naturel. Au total, ce sont 585 communes et 48 gestionnaires d'espaces du Grand Est qui ont relevé le défi. Ils bénéficient de la distinction « Commune Nature » symbolisée par un panneau où figurent 1 à 3 libellules selon le niveau de performance.

Plus récemment, en 2019, la Région a été la première à signer un contrat de filière avec les 20 000 viticulteurs de son territoire. Elle les aide dans leur ambition de tendre vers le zéro pesticide à l'horizon 2025.



RECONQUÉRIR LES MILIEUX DÉGRADÉS



La restauration des milieux dégradés est une des clés principales pour lutter contre l'érosion de la biodiversité. En ce sens, le Grand Est s'attache à concilier agriculture et milieux forestiers qui représentent 87% de la surface régionale. Parallèlement, la Région s'est dotée d'une nouvelle compétence portant sur l'eau et s'engage à assurer pleinement des missions d'animation et de concertation dans ce domaine et dans celui des milieux aquatiques. Elle généralise, par exemple, une aide aux projets de restauration des cours d'eau et de prévention des inondations.

Sur la thématique de la reconquête, la stratégie prévoit :

- 1 000 kilomètres de haies/buissons plantés, soit 1 million d'arbres plantés (130 km ont déjà été réalisés), pour permettre le développement d'habitats et le déplacement de la faune dans les espaces agricoles et urbanisés,
- la création de 10 passages à faune sur des infrastructures de transports majeures et rendre franchissables 1 000 ouvrages hydrauliques d'ici 2027,
- 3 200 kilomètres de cours d'eau renaturés (voir partie sur le Plan Rhin Vivant),
- 2 000 hectares de zones humides restaurées,
- un plan de soutien aux prairies permanentes,
- le passage de 20 000 hectares en agriculture biologique par an,

soit une surface en agriculture bio multipliée par 3 d'ici 2030,

- la systématisation des projets de désimperméabilisation et végétalisation des villes (cours d'école, places, parkings...) pour créer des îlots de fraîcheur,
- la réduction de l'agrainage (pratique cynégétique consistant à nourrir des animaux sauvages dans leur environnement).
- l'engagement de 4 plans fleuves transfrontaliers/nationaux pour restaurer les berges et la qualité des eaux : Seine, Marne, Moselle, Rhin.

PLAN RHIN VIVANT OU COMMENT RENATURER UN FLEUVE.

En un peu plus de deux siècles, le Rhin est passé d'un statut de fleuve sauvage à domestiqué. Sa dynamique a été profondément bouleversée par l'intervention de l'Homme. Conséquences : une canalisation et une concentration du débit, une altération des échanges entre la nappe et le fleuve et une disparition de 80% des forêts le bordant, affectant de fait, la faune et la flore.

Après une cinquantaine d'années d'actions diverses pour progressivement protéger le fleuve, la Région Grand Est en partenariat avec l'État, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et l'Office Français de la Biodiversité, a lancé une nouvelle étape de sa renaturation via le « Plan Rhin

Vivant ». Sur la période 2019 – 2025, entre 50 et 80 millions d'euros vont être investis pour la renaturation de berges, la remise en eau d'anciens bras ou la restauration de zones humides...

Se réapproprier le fleuve

Une quarantaine d'actions sont inscrites le long de 100 km de rive française. Certaines « débordent » en Allemagne, comme la restauration écologique du feston de Rhinau (Bas-Rhin) entre deux réserves naturelles de part et d'autre du fleuve visant également à rétablir la continuité piscicole. Parmi les projets les plus importants, les anciens bassins de stockage de 35 hectares des mines de potasse d'Alsace se transformeront en zone humide et circuit de découverte avec renaturation de milieux secs aux abords, à Fessenheim (Haut-Rhin). L'idée du plan est aussi de permettre à la population de se réapproprier le fleuve.



MIEUX CONNAÎTRE POUR AGIR



Constatant des lacunes en matière de connaissance et l'absence d'état de référence rendant difficile le suivi de l'évolution de la biodiversité, la Région Grand Est, en lien avec le Collectif régional, a décidé depuis 2016 de développer un Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB). Sa mission générale : améliorer le savoir sur la biodiversité, aussi bien remarquable qu'ordinaire et suivre son évolution dans les différents milieux présents. Ce suivi dynamique, sa territorialisation et la mise à disposition des informations permettront d'affiner toujours

plus les réponses à apporter et les actions à mener.

Plus précisément, l'ORB a pour ambition de :

- collecter des données accessibles, à jour et homogènes sur l'ensemble de la région, utiles aux territoires et collectivités locales,
- améliorer la connaissance de groupes d'espèces méconnus (groupement végétaux, insectes, champignons, etc.),
- développer un programme de recherche sur les enjeux de la biodiversité : changement climatique, prospective,

pratiques agricoles et sylvicoles, modélisation trames vertes et bleues, biodiversité du sol, stockage carbone...

- communiquer annuellement sur l'évolution de la biodiversité régionale afin de faciliter l'accès et la connaissance pour tous.





LA FORÊT DES VOLCANS : COMPRENDRE LES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Réserve naturelle régionale de la Forêt des Volcans se situe sur le territoire de la commune de Wegscheid en Alsace au sein du Parc naturel régional des Ballons des Vosges. Elle témoigne, dans ses roches, d'un passé volcanique vieux de 350 millions d'années. La forêt occupe les versants de ce territoire d'une centaine d'hectares qui s'étagent entre 630 et 1160 mètres.

Mais aujourd'hui, ce patrimoine est menacé, notamment par le réchauffement climatique.

Delphine Schlaeflin, chargée d'études scientifiques au Conservatoire des Sites Alsaciens, gestionnaire de cette réserve, en explique les enjeux.

Qu'est-ce qui fait la particularité de ce lieu ?

Ce qui domine sur ces pentes entrecoupées de couloirs d'éboulis et autres affleurements rocheux, c'est une forêt exceptionnelle. Deux oiseaux emblématiques et rares, le Faucon pèlerin et le Grand corbeau fréquentent les milieux rupestres de la réserve. En fonction de l'altitude et du substrat, on va trouver des hêtraies-sapinières, des érablaies sur éboulis là où la pente est

forte et des chênaies. À partir des années trente, l'exploitation des arbres a pratiquement disparu pour véritablement s'arrêter il y a quarante ans. Il reste des épicéas, vestiges de cette époque. Du coup, elle est riche d'arbres aux dimensions remarquables mais aussi de bois mort. C'est le royaume des mousses et des champignons. Les rares interventions concernent des coupes de sécurité le long des sentiers balisés.

Qu'est-ce qui menace cet endroit si ce n'est pas son exploitation ?

Ce sont les risques engendrés par le réchauffement climatique. Du fait des périodes de sécheresse qui se succèdent depuis plusieurs été, les arbres deviennent plus vulnérables. On voit par exemple des attaques de scolytes sur les épicéas et les sapins. D'ordinaire ces insectes ne tuent pas les arbres, mais combiné au stress hydrique, il y en a de plus en plus qui meurent.

Comment réagissez-vous ?

Pour le moment, il s'agit surtout d'observations visuelles. Mais nous allons mettre en place un protocole de suivi dendrométrique : nous délimiterons des placettes circulaires dans la forêt où les arbres seront mesurés pour étudier leur croissance, pour évaluer la quantité de bois mort... Ce protocole n'est pas directement ciblé sur le changement climatique, mais il permettra d'en constater certains effets. Grâce à ce suivi à réitérer tous les 10 ans, nous pourrions apprécier le degré de résilience de la nature. Quelles espèces vont régresser ? Quelles autres vont gagner ? Cette forêt pourra témoigner de la force des forêts diversifiées par rapport à certaines plus fragiles car monospécifiques.



LIMITER LES PRESSIONS



- la conditionnalité environnementale dans les subventions et dans les appels d'offres avec un système de bonus pour les projets les plus vertueux,
- le développement de points de collecte et de valorisation des déchets aquatiques sur toutes les rivières majeures de la région, notamment pour réduire les rejets de plastiques en mer,
- l'interdiction du recours aux plastiques à usage unique dans les zones à fort enjeu biodiversité,
- la rédaction d'un Schéma Régional des Carrières intégrant un haut niveau de protection des secteurs patrimoniaux.

Le Grand Est est, comme l'ensemble du territoire français, soumis à de fortes pressions anthropiques et climatiques identifiées comme étant des causes directes de l'érosion de la biodiversité sur son territoire : hausses des températures et les alternances d'épisodes pluvieux et de sécheresse plus contrastées, surexploitation des ressources naturelles à des fins de production d'aliments, de biens ou d'énergie, urbanisation, artificialisation des sols, espèces exotiques envahissantes...

Pour juguler cette évolution, les ambitions visent :

- une réduction de la consommation du foncier naturel, agricole et forestier d'au moins 50 % d'ici 2030 et 75% d'ici 2050,
- l'élaboration d'une base de données des mesures compensatoires cartographiées pour mieux suivre l'application de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser »,
- la vérification systématique que tout nouvel aménagement est compatible avec les continuités écologiques,
- la mise en place d'une plateforme « Espèces Exotiques Envahissantes » du Grand Est pour signaler les espèces et accompagner leur gestion,
- la création d'une filière « végétal local » structurée pour fournir tous les chantiers de plantation du Grand Est : plants forestiers, prairies, plantes aquatiques...





MARAI ET SABLIERES : CLASSER POUR PROTÉGER

Au Nord-Ouest de Reims dans la Marne, les marais et sablières du massif de Saint-Thierry viennent d'être classés Réserve Naturelle Régionale en janvier 2021, notamment pour les protéger de la sur-fréquentation. Mélanie Braillon-Vuille, chargée de mission Marne Ouest au sein du Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne, nous explique les enjeux de ce classement.

Pouvez-vous nous présenter le site ?

Cette nouvelle RNR de 60 hectares est composée de trois sites : deux marais à Cormicy et à Chenay, et une zone sableuse à Châlons-sur-Vesle, Chenay et Merfy. Ces milieux naturels, bien que différents ont en commun des caractéristiques géologiques liées aux affleurements sableux de l'ère Tertiaire.



Quels sont les enjeux de protection ?

Ces paysages d'exception ont des enjeux de différentes natures. Dans le cas des marais, nous visons un suivi scientifique de ces sites qui sont gérés par le Conservatoire d'espaces naturels de la Champagne-Ardenne. En effet, certaines espèces remarquables ont déjà été recensées : par exemple, l'azuré des mouillères (un papillon) ou l'agrion de Mercure (une libellule), deux espèces rares protégées au niveau national. Et bien sûr, nous devons continuer à entretenir ces zones humides pour les maintenir ouvertes, au risque de les voir disparaître ainsi que la flore et la faune liées à ces milieux.

De son côté, le massif sableux est également exceptionnel pour sa biodiversité et sa géologie. Des fossiles et d'anciens palmiers fossilisés présents sur des grès ferrugineux témoignent de la présence d'une mer tropicale. Mais ce paysage, unique en son genre en région Grand Est, attire beaucoup de promeneurs qui se déplacent de façon anarchique, à vélo, à pied ou avec des engins motorisés.

Quelles en sont les conséquences ?

Certains blocs de grès se déchaussent ; des plantes typiques des sols sableux, qui participent au maintien des dunes, sont piétinées comme la laîche des sables. ... Il ne s'agit pas de mettre ce lieu sous cloche. Le classement en Réserve Naturelle va nous permettre de proposer une stratégie d'accueil des visiteurs compatible avec la préservation de ce site naturel exceptionnel. Ainsi, tout le monde pourra continuer à en profiter.



MOBILISER TOUS LES ACTEURS



Face à l'érosion de la biodiversité, l'une des clefs de réussite passe aussi par la mobilisation de tous les acteurs du territoire : entreprises, acteurs institutionnels, associations et plus largement l'ensemble des citoyens. En ce sens, le partage des connaissances à travers tous les organismes et acteurs présents sur le territoire du Grand Est est un enjeu majeur. Autre pilier : la transmission des savoirs grâce à la sensibilisation, à la formation et à l'éducation, sont des conditions nécessaires pour donner l'envie et les moyens de préserver la biodiversité, qui reste à ce jour insuffisamment connue et prise en compte.

C'est pourquoi la Région et ses partenaires souhaitent :

- initier un réseau d'associations d'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable,
- accompagner 200 sites industriels engagés dans la protection de la biodiversité,
- reconnaître 100 Territoires Engagés pour la Nature,
- signer 70 Contrats Territoire Eau et Climat (CTEC),
- communiquer annuellement sur l'évolution de la biodiversité régionale,
- proposer un fond d'aide aux initiatives citoyennes pour l'environnement afin de soutenir les projets locaux (vergers, jardins partagés, espace biodiversité dans les quartiers...),
- intégrer un module de formation eau-biodiversité dans les principales formations professionnelles du Grand Est : artisanat, agriculture, paysagiste, BTP, industrie, tourisme, sport...
- mettre en place une mission régionale de coordination de l'ingénierie à même de structurer des réseaux de conseil,
- optimiser les coopérations et encourager toutes formes d'expérimentation,
- créer une assistance aux élus et porteurs de projets sur les choix de plantations, infiltration des eaux, gestion des espaces naturels...

LA RÉSERVE DE LACHAUSSÉE : UNE GESTION RAISONNÉE ET PARTAGÉE.

*Cette Réserve Naturelle Régionale de quelque 600 hectares, dont les deux tiers d'étangs, est située au cœur du Parc naturel régional de Lorraine, sur la commune de Lachaussée (Meuse). Elle allie protection de la nature, enjeux sociaux et économiques. **Benoît Paul**, qui en est le **conservateur**, nous la présente.*

Quelle est la spécificité de cette Réserve Naturelle Régionale ?

Elle associe trois exigences du développement durable, ce qui la rend unique en son genre. Tout d'abord, elle protège une flore exceptionnelle avec quelque 400 espèces, dont certaines sont protégées, telles que la Grande douve, une grande renoncule jaune. Ensuite, elle attire près de 200 espèces d'oiseaux (Butor étoilé, Busard des roseaux, Milan royal, Grue cendrée...), dont un grand nombre de migrants qui survolent chaque année la région et profitent de cette halte accueillante.

Enfin, sur le plan social et économique, c'est l'association APF France Handicap qui assure la gestion piscicole des 300 hectares d'étangs depuis 1978, par le biais d'un ESAI qui emploie une quarantaine de personnes.



Au fil des ans, qu'est-ce qui a changé dans la protection de ce patrimoine ?

La gestion est finalement assez proche de ce que faisaient les anciens. Le pâturage qui avait été délaissé au cours du XX^{ème} siècle a été remis en place grâce aux chevaux « Koniks polski », une race très rustique qui permet d'entretenir les prairies et les roselières. Des jeunes agriculteurs en production biologique sont installés et la pisciculture ne s'est finalement jamais arrêtée.

Y-a-t-il des menaces qui pèsent sur cet endroit ?

Inévitablement, le changement climatique et les risques de sécheresse seront des points à aborder dans les réflexions du prochain plan de gestion. Le remplissage des étangs dépendant uniquement de la pluviométrie, une optimisation de la gestion des volumes d'eau doit nécessairement être mise en œuvre.

Notre rôle est aussi de protéger les espèces existantes, notamment des espèces invasives qui pourraient s'installer et impacter l'écosystème. Nous avons par exemple une grande richesse de plantes aquatiques, typiques de la région. Nous les surveillons donc de très près. Idem pour les poissons. Il n'est pas question de laisser une espèce exotique s'implanter dans les étangs. Le dernier point délicat vient de la pollution de l'eau au nitrate occasionnée par l'agriculture conventionnelle.

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ET LA COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Préserver la biodiversité nécessite que tous les acteurs, privés ou publics, soient mobilisés et parfaitement informés. C'est le cas notamment pour les aides financières qui sont encore, trop souvent, disparates pour les porteurs de projets. La mutualisation de ces dispositifs est donc une priorité pour faciliter leur mobilisation.



Par ailleurs, le développement des énergies renouvelables et de leurs infrastructures peuvent être sources d'impacts négatifs sur l'environnement, qu'ils soient directs (destruction d'habitats, d'individus) ou indirects (rupture d'axes de migration, fragmentation, etc.). La mise en cohérence de l'ensemble des politiques publiques est ainsi primordiale.

Enfin, la situation géographique du Grand Est fait de cette région un carrefour français et européen de la biodiversité. Elle se doit donc de travailler en partenariat avec tous les territoires limitrophes.

Pour relever ces défis, les ambitions suivantes ont été identifiées dans la stratégie :

- Une empreinte biodiversité neutre
- Pas d'implantation d'énergies renouvelables (éolien, bois énergie, méthanisation, photovoltaïque, hydroélectricité...) dans les espaces à forts enjeux environnementaux
- Une gouvernance du Comité Régional Biodiversité et du Collectif Régional pour la Biodiversité
- Des collaborations accrues et de nouveaux projets avec les pays et régions voisines sur la restauration des continuités écologiques et la protection des espèces menacées
- Une police de l'environnement plus visible et mieux comprise
- Une communication sur la réglementation et le renforcement des contrôles locaux en matière d'impact sur la biodiversité : haies, zones humides, pollutions, dépôts sauvages de déchets, agrainage, prairies...





TIME LINE 2021

1^{er}

janvier 2021 : lancement des éditions 2021 de [l'Appel à Initiatives Citoyennes pour l'Environnement, et de l'Appel à Projets Trame Verte et Bleue.](#)

21

janvier : classement en Réserves Naturelles Régionales de deux nouveaux sites : Les Marais et sablières de Cormicy, Chenay, Châlons-sur-Vesle et Merfy (51) et Les Eboulis et pelouses calcaires de Pagny-la-Blanche-Côte et Champougny (55)

1^{er}

février : lancement d'un [Appel à Manifestations d'Intérêt \(AMI\) à destination des entreprises souhaitant s'investir dans la protection de la Biodiversité](#)

1^{er}

trimestre 2021 : ouverture de la plateforme [**biodiversite.grandest.fr**](http://biodiversite.grandest.fr)

25

mars 2021 : dépôt de la candidature finale de la Région au programme européen Life intégré

17

17 au 30 mai 2021 :

la semaine de la biodiversité au Parc de Sainte Croix, Rhodes

30

27 au 30 mai 2021 :

temps forts lors des entretiens de la biodiversité

18

novembre :

21

24^{ème} Festival international de la photo animalière et de nature (Montier-en-Der)

[**photo-montier.org**](http://photo-montier.org)



L'Europe s'invente chez nous

Hôtel de Région • 5 rue de Jéricho
CS 70441 • F 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31 • Fax 03 26 70 31 61

Siège du Conseil régional • 1 place Adrien Zeller
BP 91006 • F 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67 • Fax 03 88 15 68 15

Hôtel de Région • place Gabriel Hocquard
CS 81004 • F 57036 Metz Cedex 1
Tél. 03 87 33 60 00 • Fax 03 87 32 89 33

[**www.grandest.fr**](http://www.grandest.fr)

Retrouvez-nous sur

